

Arrivé le
16 SEP. 2017
D.D.T.M.

SCEA DE LA PEYRE
Société civile
d'exploitation agricole
Siège social :
2350 perprise de Tuyas
40210 COMMENSACQ
Au capital de 10 000€
RCS MONT de MARSAN
N° SIREN : 503 078 982

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 16 SEPTEMBRE 2017
PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DES ASSOCIES**

L'an deux mille dix-sept
Le 16 septembre

Les associés se sont réunis au siège social, à 10h, en assemblée générale ordinaire sur convocation verbale de Monsieur Olivier BANOS, gérant.

Sont présents :

- Monsieur Olivier BANOS, titulaire de 510 parts sociales.
- SARL de LA PEYRE, titulaire de 490 parts sociales.

Soit un total de 1000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social.

Tous les associés étant présents, l'assemblée générale peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Olivier BANOS préside la séance, en qualité de gérant.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :
- Le texte des résolutions proposées.

Conformément aux dispositions règlementaires, le texte des résolutions proposées et le rapport à l'assemblée ont été tenus au siège social à la disposition des associés où ils ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée donne acte au président de ces déclarations.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :
- Dépôt de demande de défrichement par la SCEA de La Peyre.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

ba

La discussion étant close, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE ET UNIQUE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, autorise Monsieur Olivier BANOS, gérant, à déposer pour le compte de la société et auprès des services compétents, une demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles sises COMMENSACQ cadastrées section n° C numéros 23, 217, 245, 246, 252, 259, 261 et 263 appartenant à Monsieur BANOS et GFA DE LA PEYRE pour une surface totale de 8 ha 83 a 44 ca.

A cet effet, elle donne tous pouvoirs à Monsieur Olivier BANOS, gérant, pour signer tous documents, faire toutes déclarations, et généralement faire le nécessaire.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Le gérant,

M. Olivier BANOS



Pour la SARL de LA PEYRE

M. Olivier BANOS

